

FCPE **HSBC EE FLEXIBLE**

Rapport annuel du Conseil de Surveillance 2023

Exercice 2022

Le présent rapport a été élaboré sous la responsabilité du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE FLEXIBLE. Il est destiné aux porteurs de parts et complète le rapport annuel effectué par la Société de Gestion sur la gestion du FCPE.

Membres du Conseil de Surveillance du FCPE

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se compose statutairement pour chaque entreprise adhérente de :

- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente, élu directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

Changements et informations intéressant le FCPE

1. Changements intéressant le FCPE suite à une décision du Conseil de Surveillance (exercice 2022 – 1^{er} semestre 2023)

Votre Conseil de Surveillance vous rappelle les changements intéressant le FCPE au cours de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 :

► **Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine**

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

► **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable**

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

► **Mise en place du DIC en remplacement du DICI**

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

2. Autre décision du Conseil de Surveillance

► **Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a adopté son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2022.

FCPE HSBC EE FLEXIBLE

Examen de la gestion du FCPE

1. Examen du rapport annuel du FCPE

Le rapport annuel du FCPE HSBC EE FLEXIBLE est conforme aux normes et aux usages de place. Il a été certifié par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

Le Conseil de Surveillance a donné quitus à la Société de Gestion pour la gestion effectuée au cours de l'exercice 2022.

2. Examen de la gestion financière

L'examen de la gestion financière fait apparaître la situation suivante :

- Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part E	-9,13%	2,72%	NA

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part F	-9,23%	NA	NA

- Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	7.64%	10.99%	NA

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	7.64%	NA	NA

Commentaires du gérant :

Le FCPE HSBC EE FLEXIBLE est nourricier de l'OPC maître HSBC SELECT FLEXIBLE.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Exposition

Nous avons réduit, dès le mois de février, l'exposition aux actions et avons maintenu ce biais tout au long de l'année ce qui a permis de limiter la baisse de la valorisation du portefeuille.

L'exposition en actions a évolué en moyenne autour de 49% durant l'année, au sein d'une fourchette située entre 43% et 56%.

FCPE HSBC EE FLEXIBLE

Choix d'investissements sur les marchés d'actions

Géographiquement, nous avons conservé un poids plus important sur les pays développés. L'Europe et les Etats-Unis ont représenté, chacun, 38%* en moyenne de la part en actions et le Japon 3.8%*. La sélectivité sur les marchés actions émergentes a été positive pour notre gestion.

En terme de choix de supports, la poche émergente a bénéficié de nos positions sur les pays avantagés par l'envolée des matières premières (Afrique du Sud, Amérique Latine, marchés frontières) sur la première partie de l'année ; biais réduit avant l'été. Nos investissements, bien que limités, sur les actions chinoises ont subi la politique de « zéro-Covid ». Nous les avons renforcés, à bon escient, en novembre à l'approche de la levée des restrictions sanitaires.

Au sein des pays développés, notre préférence pour les valeurs décotés (valeurs financières et de l'énergie) et défensives (santé, consommation courante) au détriment des valeurs de croissance et des petites capitalisations a été bénéfique.

L'innovation n'étant pas recherchée dans un contexte de restriction monétaire, nous avons repositionné notre portefeuille thématique des nouvelles technologies vers l'investissement durable (Eau, énergies vertes...) qui bénéficient des plans gouvernementaux.

Choix d'investissements sur les marchés obligataires

En cette « annus horribilis » pour les supports obligataires, notre sous exposition massive aux taux d'intérêt sur tout le premier semestre a été largement bénéfique. Sur cette période, nos supports à taux variables et indexés sur l'inflation ont contribué positivement. Avec le redressement des rendements, nous avons progressivement reconstruit des positions sur les obligations gouvernementales nominales ainsi que le crédit privé de bonne qualité.

Notre préférence sur les 9 premiers mois de l'année sur les dettes indiennes et chinoise au détriment des autres dettes émergentes a été positive. Nous reprenons progressivement des positions sur la dette en dollar et en devises locales en fin d'année.

Sélection des supports sur les autres classes d'actif

La diversification sur des classes d'actifs alternatives a été particulièrement profitable. Citons, les matières premières (iShares Bloomberg Enhanced Roll Yield Commodity ; +23.7% en eur), les fonds de performance absolue (Passim Cross Asset Trend Strategy ; +15.2% en euro) et la gestion des devises (US dollar, en particulier).

3. Examen de la gestion administrative

La gestion administrative a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion administrative est satisfaisante notamment dans le domaine de l'information des porteurs de parts, le suivi des opérations sur titres et les informations juridiques.

4. Examen de la gestion comptable

La gestion comptable a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion comptable est satisfaisante.

Il est rappelé que les comptes annuels du FCPE ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

La valorisation des titres est effectuée selon les normes et les usages en vigueur.